

la loi sur les communes. En ce qui concerne la répartition des services communaux, la convention de fusion peut en fixer les modalités sans qu'il soit nécessaire d'ajouter d'autres contraintes dans la loi.

**Chassot Claude** (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance du contenu du postulat de nos collègues Dorand et Siggen. Les éléments novateurs présentés par les deux postulants ont retenu toute notre attention et nous sommes convaincus de leur pertinence. Nous y sommes donc favorables car ils peuvent peut-être être un plus pour convaincre les hésitants sur le chemin des fusions.

Dans ce sens-là, l'Alliance centre gauche accepte bien entendu ce postulat.

**Bachmann Albert** (PLR/FDP, BR). Encore une fois, le groupe libéral-radical ne s'exprimera pas sur le fond du postulat mais sur la forme et nous acceptons de transmettre ce postulat au Conseil d'Etat. Il sera traité et approfondi lors du débat sur la loi relative à l'encouragement aux fusions des communes.

**Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je ne vais pas refaire les mêmes considérations que lors du postulat précédent. Je rappelle simplement, puisque certains députés sont déjà un peu entrés sur le fond, que les conventions de fusions qu'on a déjà passées, dans toutes les fusions qui ont réussi, prévoient obligatoirement une période où on garde les anciennes circonscriptions pour l'élection; ces conventions permettent de prendre une deuxième période législative. Cela donne déjà une garantie sur dix ans. Certaines fusions l'ont prévu.

Je crois que ce n'est pas le seul cas de figure dans le Grand Fribourg où la grande commune fait peur à d'autres. Ici, les dimensions sont un peu différentes mais si vous enlevez un zéro à la population de chacune des communes, vous auriez des cas qui se sont déjà pratiqués dans ce canton. J'ai déjà eu l'occasion de donner ce conseil aux représentants du conseil communal de Fribourg: pour que la grande commune ne fasse pas peur, il faut que, dans les négociations, elle fasse preuve de beaucoup d'humilité. C'est une des conditions de réussite!

Pour la deuxième partie, l'autonomie communale encourage l'imagination. L'autonomie communale sera maintenue dans la nouvelle commune et elle n'empêche absolument pas une organisation qui permette toutes les audaces, c'est-à-dire de décentraliser l'administration dans la nouvelle commune.

Dans ce sens-là, le Conseil d'Etat vous demande d'accepter ce postulat, la réponse étant donnée dans la loi sur les fusions de communes.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 83 voix contre 1. Il y a 2 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aebly-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/

SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 83.*

*A voté non:*

Losey (BR, UDC/SVP). *Total: 1.*

*Se sont abstenus:*

Schorderet G (SC, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 2.*

## Clôture de la session

**La Présidente.** Nous sommes arrivés au terme du programme prévu pour cette session avec même une séance de relevée qui tombe grâce à la rapidité avec laquelle a été traitée la loi sur l'emploi et le marché du travail. Aussi je vous donne rendez-vous pour la session de novembre, le mardi 9 novembre.

Je vous souhaite une bonne fin de journée et un bon appétit.

La séance est levée.

– La séance est levée à 11 h 15.

*La Présidente:*

**Solange BERSET**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, secrétaire générale

**Marie-Claude CLERC**, secrétaire parlementaire